



# Rapport d'activité de la CSN 2019

## Résumé

28.04.2020

---

La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) est une commission extraparlamentaire de la Confédération. Conformément à son mandat légal, elle conseille en toute indépendance le Conseil fédéral, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) pour toutes les questions relatives à la sécurité des installations nucléaires.

Dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs, la CSN a assumé durant l'année sous revue des tâches liées aux études géologiques réalisées par la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) durant la 3<sup>e</sup> étape du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» (PSDP). Elle a traité de questions d'actualité qui portent sur la mise en œuvre et la réalisation de tels dépôts et a suivi les avancées de la recherche dans ce domaine.

Pour ce qui est de la sécurité des installations nucléaires, la CSN a fait part de son avis dans le cadre de la consultation technique consacrée au projet de nouvelle ordonnance sur la protection de la population. Les principaux points qu'elle soulève dans sa prise de position concernent la complexité des structures, un principe d'action uniformisé et différents éléments concernant le concept des mesures à prendre en fonction des doses. Selon elle, il faut privilégier le «séjour protégé» à titre de mesure immédiate dans une situation d'exposition d'urgence à de la radioactivité.

Par ailleurs, la CSN a commenté le projet de directive B17 qui porte sur l'exploitation d'installations de stockage intermédiaire pour les déchets radioactifs. Elle s'est notamment exprimée sur les modalités du stockage des grands composants radioactifs usagés et sur les prescriptions régissant la démonstration de la résistance sismique du matériel entreposé.

La CSN a pris connaissance des rapports annuels 2018 consacrés à la sécurité des centrales nucléaires suisses ainsi que du rapport de surveillance 2018 élaboré par l'IFSN; elle s'est en particulier penchée sur les événements soumis à l'obligation de déclarer. Partant de ces événements notamment, elle a durant l'année sous revue analysé sous différents angles les facteurs humains et organisationnels qui entrent en jeu dans les centrales suisses et leur impact sur la sécurité nucléaire. Elle s'est également renseignée sur les développements survenus dans la surveillance du vieillissement des équipements.

La CSN a remis au DETEC son avis sur le rapport d'activité et de gestion 2018 du conseil de l'IFSN. Sur la base des documents présentés, la CSN a jugé que le conseil de l'IFSN s'était acquitté de ses tâches conformément à la législation. Concernant l'étendue de l'évaluation de la CSN, la CSN a recommandé d'adopter le rapport et d'en donner décharge au conseil de l'IFSN.

Par ailleurs, la CSN a mené des entretiens avec des candidats susceptibles de succéder à quatre de ses membres pour la période administrative 2020–2023, ceux-ci étant parvenus à la fin de leur mandat, qui est limité à 12 ans. Elle a soumis au DETEC à l'attention du Conseil fédéral la liste des personnes qu'elle propose de nommer.

La commission s'est réunie lors de douze séances plénières. Des délégations de la CSN ont en outre participé à de nombreuses rencontres de divers organes pour clarifier des questions factuelles ou coordonner des activités.